

RCS : ST MALO Code greffe : 3502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1987 B 00062 Numéro SIREN : 340 982 149 Nom ou dénomination : SAINT-MALO DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2020 sous le numéro de dépôt 5201



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

SAINT MALO DISTRIBUTION

Boulevard des Déportés
PARAME
35400 SAINT MALO

S.A.S. au capital de 700 000 €
R.C.S. 340 982 149

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Mai 2019 au 30 Avril 2020

Comptes certifiés conformes

M. BERTRAND Didier



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 14/02/2020, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. SAINT MALO DISTRIBUTION** relatifs à l'exercice **du 1^{er} Mai 2019 au 30 Avril 2020**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	19 423 509 €
■ Chiffre d'affaires	82 953 266 €
■ Bénéfice net comptable	2 652 310 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 9 Juillet 2020

Fabienne POHARDY

Geneviève DURANTEAU

Tél 02 40 92 66 00

Fax 09 55 27 66 00

cva@cvaexperts.fr

6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700. RCS Nantes 330 356 700. Capital 430 000 euros



BILAN

ACTIF	Clôture au 30/04/20 Durée 12 mois			Clôture au 30/04/19 Durée 12 mois
	B R U T	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	N E T	N E T
ACTIF IMMOBILISE	22 624 438	14 599 285	8 025 152	8 304 537
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	2 316 069	104 388	2 211 680	2 217 230
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	121 782	104 388	17 394	22 944
FONDS COMMERCIAL (1)	2 194 286		2 194 286	2 194 286
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 673 924	14 494 897	4 179 027	4 470 713
TERRAINS	1 432 109	145 625	1 286 483	1 239 213
CONSTRUCTIONS	9 656 320	8 044 723	1 611 597	1 737 895
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	5 823 422	5 075 371	748 050	894 101
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 762 073	1 229 176	532 896	599 503
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 634 443		1 634 443	1 616 594
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 367 862		1 367 862	1 359 739
PRETS	266 581		266 581	256 854
ACTIF CIRCULANT	11 510 955	112 598	11 398 357	12 904 395
STOCKS ET EN-COURS	6 854 991	112 598	6 742 393	6 802 272
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	39 361		39 361	31 203
MARCHANDISES	6 815 629	112 598	6 703 031	6 771 068
ACOMPTE VERSE SUR COMMANDES	4 842		4 842	14 896
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	3 427 866		3 427 866	4 024 239
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	306 341		306 341	480 265
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	3 121 525		3 121 525	3 543 974
CREANCES DIVERSES (3)	192 008		192 008	511 624
DISPONIBILITES	709 098		709 098	1 266 350
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	322 148		322 148	285 012
TOTAL GENERAL	34 135 393	14 711 883	19 423 509	21 208 932
(1) Dont droit au bail			11 166	9 570
(2) Dont à moins d'un an			56 620	
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 30/04/20 Durée 12 mois	Clôture au 30/04/19 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	5 279 188	5 326 877
CAPITAL	700 000	700 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	1 262 192	1 262 192
RESERVES	664 685	743 821
RESERVE LEGALE	70 000	70 000
AUTRES RESERVES	594 685	673 821
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 652 310	2 620 864
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>5 279 188</i>	<i>5 326 877</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	376 000	315 000
PROVISIONS POUR RISQUES	376 000	315 000
DETTES (1)	13 768 320	15 567 054
DETTES FINANCIERES (2)	3 772 614	4 137 823
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	2 372 255	2 746 516
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 400 359	1 391 306
DETTES D'EXPLOITATION	9 667 908	11 130 974
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 400 008	7 081 228
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 564 989	3 439 375
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	702 910	610 370
DETTES DIVERSES	316 596	298 090
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	39 517	25 010
AUTRES DETTES DIVERSES	277 078	273 079
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	11 200	167
TOTAL GENERAL	19 423 509	21 208 932
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	3 249 098 10 519 222	3 468 177 12 098 877
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	56 517	93 849



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/04/20 Durée 12 mois	Clôture au 30/04/19 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	83 461 429	85 670 193
VENTES DE MARCHANDISES	80 659 597	83 076 838
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	28 806	35 168
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	2 264 862	2 234 628
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>82 953 266</i>	<i>85 346 636</i>
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	8 107	5 109
REPRISES SUR PROVISIONS	149 203	50 118
TRANSFERTS DE CHARGES	152 952	62 318
AUTRES PRODUITS	197 899	206 011
CHARGES D'EXPLOITATION	78 792 605	81 139 449
ACHATS DE MARCHANDISES	62 451 995	65 329 455
VARIATION DES STOCKS	14 642	(490 243)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	203 966	197 810
VARIATION DES STOCKS	(8 158)	10 380
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	5 587 886	5 572 400
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 189 670	1 222 577
SALAIRES ET TRAITEMENTS	6 298 192	6 144 134
CHARGES SOCIALES	2 127 169	2 065 145
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	647 867	931 522
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	112 598	59 203
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	151 000	90 000
AUTRES CHARGES	15 773	7 063
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 668 823	4 530 744
PRODUITS FINANCIERS	27 219	17 763
PARTICIPATIONS	17 671	9 449
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	1 613	1 681
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	7 934	6 632
CHARGES FINANCIERES	86 571	95 316
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	86 571	95 316
RESULTAT FINANCIER	(59 352)	(77 552)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	4 609 471	4 453 191



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/04/20 Durée 12 mois	Clôture au 30/04/19 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	43 300	77 500
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	43 300	77 500
CHARGES EXCEPTIONNELLES	53 995	81 824
SUR OPERATIONS DE GESTION	2 000	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	51 352	80 967
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	642	857
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(10 695)	(4 324)
PARTICIPATION DES SALAIRES	777 106	712 511
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 169 359	1 115 492
<i>Total des produits</i>	<i>83 531 948</i>	<i>85 765 457</i>
<i>Total des charges</i>	<i>80 879 637</i>	<i>83 144 593</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	2 652 310	2 620 864
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées		

A N N E X E

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La pandémie du Coronavirus Covid-19, déclarée le 12 mars 2020 par l'Organisation Mondiale de la Santé comme une urgence de santé publique de portée internationale et la période de confinement décrétée le 16 Mars 2020, ne remettent pas en cause la continuité d'exploitation de la société.

En revanche, la société a subi un impact sur son chiffre d'affaires avec notamment la fermeture des activités suivantes : agence de voyages, espace culturel, parapharmacie et boutique fleurs à partir du 16 Mars 2020.

Les conséquences du Covid-19 n'entraînent cependant aucune correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les comptes établis au 30/04/2020.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial est inscrit pour sa valeur d'acquisition et pour la valeur d'apport suite à une fusion ; n'ayant pas de durée de vie limitée, il ne fait pas l'objet d'amortissement.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	5 à 10 ans	- Matériel d'exploitation :	3 à 10 ans
- Constructions :	20 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Agencements des constructions :	3 à 10 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	10 ans	- Mobilier de bureau :	5 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 100 000 actions de 7 euros.

Fonds commercial

* Paramé Distribution	Fusion le 30/12/1999	2 134 286
* Jardinerie	Acquisition le 13/01/2005	60 000
		2 194 286

Mali technique

BRUT AMORTISSEMENT PROVISION NET

Conformément au règlement ANC 2015-06, le mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan immobilisations incorporelles ou corporelles ou financières diverses :
 absorption de la société S.C.I. EVASION le 31/07/2015.

Terrain	297 520	297 520
	297 520	297 520

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	2 315 365	704		2 316 069
Immobilisations corporelles	18 376 691	401 924	104 690	18 673 925
Immobilisations financières - titres	1 359 740	8 123		1 367 863
Immobilisations financières - créances	256 854	9 727		266 581
	22 308 650	420 478	104 690	22 624 438

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	98 135	6 254		104 388
Immobilisations corporelles	13 905 978	642 256	53 337	14 494 897
	14 004 113	648 510 (*)	53 337	14 599 286
(*) Dont dotation : . linéaire		464 101		
. dégressive		183 767		
. exceptionnelle		642		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	315 000	151 000	90 000	376 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	59 203	112 598	59 203	112 598
	374 203	263 598 (*)	149 203 (*)	488 598
(*) Dont :				
. exploitation		263 598	149 203	
. financier		-	-	
. exceptionnel		-	-	

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	90 000
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

Les provisions pour risques et charges correspondent à :

- un litige salarial pour 25k€,
- un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministère de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptibles d'être reversées par la société s'élève à 200k€,
- des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 151k€.

Biens pris en crédit-bail

Néant

Créances : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	266 581	11 166	255 415
Acomptes versés sur commandes	4 843	4 843	
Créances d'exploitation	3 427 867	3 427 867	
Créances diverses	192 008	135 388	56 620
Charges constatées d'avance	322 148	322 148	
	4 213 448	3 901 412	312 036

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	58 016	58 016		
Emprunts bancaires (1)	2 314 240	602 269	1 607 602	104 369
Emprunts & dettes financières divers (2)	1 400 359	363 770	964 704	71 885
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	9 667 909	9 167 371		500 538
Dettes diverses	316 596	316 596		
Produits constatés d'avance	11 201	11 201		
	13 768 321	10 519 222	2 572 307	676 792
(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires				1 499
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice				328 582
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice				664 980
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales				103 292

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement	Néant
--	--------------

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'une agence de voyages et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	Total
- Hypermarché	76 295 384
- Drive	5 862 691
- Agence de voyages	795 191
	82 953 266

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	15
- Agents de maîtrise	24
- Employés	208
	<hr/>
	247

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

A compter du 1^{er} janvier 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par une réduction de 6 points des charges sociales (assurance maladie) sur les salaires inférieurs à 2.5 fois le SMIC.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Cessions d'immobilisations corporelles	51 353	43 300
Amortissement sur immobilisations mises au rebut	642	-
Charges exceptionnelles	2 000	-
	<hr/>	
	53 995	43 300

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	500 538
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	276 568
	<hr/>
	777 106

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 500 000 € et au taux de 31% au-delà de cette limite, cette charge d'impôt étant majorée de la contribution sociale de 3.3% et diminuée de réductions d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère BERMUDE.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 403 954
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 234 595
	<u>1 169 359</u>

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 31 %)	147 600
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 28 %)	147 550

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce).

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	2 251 762	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	1 743 483	1 743 483
Emprunts obtenus non encaissés	71 418	71 418
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 1.20 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 32 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2018.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 631 000€

L'entreprise a souscrit deux contrats d'indemnités de fin de carrière avec deux organismes extérieurs, respectivement valorisés à 118k€ au 31 décembre 2019 et 121 k€ au 29 février 2020.

Entreprises liées

BERMUDE

Participations	-
Créances rattachées à des participations	-
Prêts	-
Emprunts et dettes financières divers	22 050
Produits de participation	-
Autres produits financiers	-
Charges financières	-

Filiales et participations détenues

Néant

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

SAINT MALO DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 700 000 euros
Siège social : 55 Boulevard des Déportés
35400 SAINT MALO
340 982 149 RCS SAINT MALO

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 OCTOBRE 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 avril 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 652 310,99 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 2 652 310,99 euros

A titre de dividendes 2 150 000,00 euros
Soit 21,50 euros par action

Le solde,
Au compte « Autres Réserves » 502 310,99 euros
Qui s'élève ainsi à 1 096 996,11 euros.

Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 avril 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 64,50 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 avril 2020 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 2 149 935,50 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement

mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
30/04/2017	2 700 000 €	100 000	81 €	2 699 919 €
30/04/2018	2 900 000 €	100 000	87 €	2 899 913 €
30/04/2019	2 700 000 €	100 000	81 €	2 699 919 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 octobre 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. BERTRAND Didier

M. BERTRAND Didier

SAINT MALO DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 700 000 €uros

Siège social : 55 boulevard des Déportés
35400 SAINT-MALO

RCS SAINT-MALO 340 982 149

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 avril 2020

SAINT MALO DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 700 000 €uros

Siège social : 55 boulevard des Déportés

35400 SAINT-MALO

RCS SAINT-MALO 340 982 149

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2020

A l'Assemblée Générale de la société SAINT MALO DISTRIBUTION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAINT-MALO DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} mai 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous avons notamment procédé à des analyses détaillées de la cohérence et de la vraisemblance des fichiers de stocks servant de base à la comptabilisation de ce poste du bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 5 octobre 2020

Le Commissaire aux comptes

SACOPAL

Vincent PIERRE



BILAN

ACTIF	Clôture au 30/04/20 Durée 12 mois			Clôture au 30/04/19 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	22 624 438	14 599 285	8 025 152	8 304 537
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	2 316 069	104 388	2 211 680	2 217 230
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	121 782	104 388	17 394	22 944
FONDS COMMERCIAL (1)	2 194 286		2 194 286	2 194 286
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 673 924	14 494 897	4 179 027	4 470 713
TERRAINS	1 432 109	145 625	1 286 483	1 239 213
CONSTRUCTIONS	9 656 320	8 044 723	1 611 597	1 737 895
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	5 823 422	5 075 371	748 050	894 101
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 762 073	1 229 176	532 896	599 503
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 634 443		1 634 443	1 616 594
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 367 862		1 367 862	1 359 739
PRETS	266 581		266 581	256 854
ACTIF CIRCULANT	11 510 955	112 598	11 398 357	12 904 395
STOCKS ET EN-COURS	6 854 991	112 598	6 742 393	6 802 272
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	39 361		39 361	31 203
MARCHANDISES	6 815 629	112 598	6 703 031	6 771 068
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	4 842		4 842	14 896
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	3 427 866		3 427 866	4 024 239
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	306 341		306 341	480 265
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	3 121 525		3 121 525	3 543 974
CREANCES DIVERSES (3)	192 008		192 008	511 624
DISPONIBILITES	709 098		709 098	1 266 350
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	322 148		322 148	285 012
TOTAL GENERAL	34 135 393	14 711 883	19 423 509	21 208 932
(1) Dont droit au bail			11 166	9 570
(2) Dont à moins d'un an			56 620	
(3) Dont à plus d'un an				


BILAN

PASSIF	Clôture au 30/04/20 Durée 12 mois	Clôture au 30/04/19 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	5 279 188	5 326 877
CAPITAL	700 000	700 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	1 262 192	1 262 192
RESERVES	664 685	743 821
RESERVE LEGALE	70 000	70 000
AUTRES RESERVES	594 685	673 821
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 652 310	2 620 884
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	5 279 188	5 326 877
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	376 000	315 000
PROVISIONS POUR RISQUES	376 000	315 000
DETTES (1)	13 768 320	15 567 064
DETTES FINANCIERES (2)	3 772 614	4 137 823
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	2 372 255	2 746 516
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 400 359	1 391 306
DETTES D'EXPLOITATION	9 667 908	11 130 974
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 400 008	7 081 228
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 564 989	3 439 375
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	702 910	610 370
DETTES DIVERSES	316 596	298 090
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	39 517	25 010
AUTRES DETTES DIVERSES	277 078	273 079
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	11 200	167
TOTAL GENERAL	19 423 509	21 208 932
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	3 249 098 10 519 222	3 468 177 12 098 877
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	56 517	93 849


COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/04/20 Durée 12 mois	Clôture au 30/04/19 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	83 461 429	85 670 193
VENTES DE MARCHANDISES	80 659 597	83 076 838
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	28 806	35 168
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	2 264 862	2 234 628
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	82 953 266	85 346 636
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	8 107	5 109
REPRISES SUR PROVISIONS	149 203	50 118
TRANSFERTS DE CHARGES	152 952	62 318
AUTRES PRODUITS	197 899	206 011
CHARGES D'EXPLOITATION	78 792 605	81 139 449
ACHATS DE MARCHANDISES	62 451 995	65 329 455
VARIATION DES STOCKS	14 642	(490 243)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	203 966	197 810
VARIATION DES STOCKS	(8 158)	10 380
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	5 587 886	5 572 400
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 189 670	1 222 577
SALAIRES ET TRAITEMENTS	6 298 192	6 144 134
CHARGES SOCIALES	2 127 169	2 065 145
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	647 867	931 522
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	112 598	59 203
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	151 000	90 000
AUTRES CHARGES	15 773	7 063
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 668 823	4 530 744
PRODUITS FINANCIERS	27 219	17 763
PARTICIPATIONS	17 671	9 449
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	1 613	1 681
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	7 934	6 632
CHARGES FINANCIERES	86 571	95 316
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	86 571	95 316
RESULTAT FINANCIER	(59 352)	(77 552)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	4 609 471	4 453 191



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/04/20 Durée 12 mois	Clôture au 30/04/19 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	43 300	77 500
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	43 300	77 500
CHARGES EXCEPTIONNELLES	53 996	81 824
SUR OPERATIONS DE GESTION	2 000	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	51 352	80 967
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	642	857
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(10 696)	(4 324)
PARTICIPATION DES SALAIRES	777 106	712 511
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 169 359	1 115 492
<i>Total des produits</i>	<i>83 531 948</i>	<i>85 765 457</i>
<i>Total des charges</i>	<i>80 879 637</i>	<i>83 144 593</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	2 652 310	2 620 864
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La pandémie du Coronavirus Covid-19, déclarée le 12 mars 2020 par l'Organisation Mondiale de la Santé comme une urgence de santé publique de portée internationale et la période de confinement décrétée le 16 Mars 2020, ne remettent pas en cause la continuité d'exploitation de la société.

En revanche, la société a subi un impact sur son chiffre d'affaires avec notamment la fermeture des activités suivantes : agence de voyages, espace culturel, parapharmacie et boutique fleurs à partir du 16 Mars 2020.

Les conséquences du Covid-19 n'entraînent cependant aucune correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les comptes établis au 30/04/2020.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 mois à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial est inscrit pour sa valeur d'acquisition et pour la valeur d'apport suite à une fusion ; n'ayant pas de durée de vie limitée, il ne fait pas l'objet d'amortissement.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	5 à 10 ans	- Matériel d'exploitation :	3 à 10 ans
- Constructions :	20 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Agencements des constructions :	3 à 10 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	10 ans	- Mobilier de bureau :	5 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 100 000 actions de 7 euros.

Fonds commercial

* Paramé Distribution	Fusion le 30/12/1999	2 134 286
* Jardinerie	Acquisition le 13/01/2005	60 000
		2 194 286

Mali technique

BRUT

AMORTISSEMENT

PROVISION

NET

Conformément au règlement ANC 2015-06, le mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan immobilisations incorporelles ou corporelles ou financières diverses :

absorption de la société S.C.I. EVASION le 31/07/2015.

Terrain	297 520			297 520
	297 520			297 520

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	2 315 365	704		2 316 069
Immobilisations corporelles	18 376 691	401 924	104 690	18 673 925
Immobilisations financières - titres	1 359 740	8 123		1 367 863
Immobilisations financières - créances	256 854	9 727		266 581
	22 308 650	420 478	104 690	22 624 438

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	98 135	6 254		104 388
Immobilisations corporelles	13 905 978	642 256	53 337	14 494 897
	14 004 113	648 510 (*)	53 337	14 599 286

(*) Dont dotation :				
. linéaire		464 101		
. dégressive		183 767		
. exceptionnelle		642		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	315 000	151 000	90 000	376 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	59 203	112 598	59 203	112 598
	374 203	263 598 (*)	149 203 (*)	488 598
(*) Dont :				
. exploitation		263 598	149 203	
. financier		-	-	
. exceptionnel		-	-	

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	90 000
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

Les provisions pour risques et charges correspondent à :

- un litige salarial pour 25k€,
- un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministère de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptibles d'être reversées par la société s'élève à 200k€,
- des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 151k€.

Biens pris en crédit-bail	Néant
---------------------------	-------

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	266 581	11 166	255 415
Acomptes versés sur commandes	4 843	4 843	
Créances d'exploitation	3 427 867	3 427 867	
Créances diverses	192 008	135 388	56 620
Charges constatées d'avance	322 148	322 148	
	4 213 448	3 901 412	312 036

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	58 016	58 016		
Emprunts bancaires (1)	2 314 240	602 269	1 607 602	104 369
Emprunts & dettes financières divers (2)	1 400 359	363 770	964 704	71 885
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	9 667 909	9 167 371		500 538
Dettes diverses	316 596	316 596		
Produits constatés d'avance	11 201	11 201		
	13 768 321	10 519 222	2 572 307	676 792
(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires				1 499
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice				328 582
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice				664 980
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales				103 292

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement	Néant
--	--------------

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'une agence de voyages et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	Total
- Hypermarché	76 295 384
- Drive	5 862 691
- Agence de voyages	795 191
	82 953 266

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	15
- Agents de maîtrise	24
- Employés	208
	<hr/> 247

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

A compter du 1^{er} janvier 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par une réduction de 6 points des charges sociales (assurance maladie) sur les salaires inférieurs à 2.5 fois le SMIC.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Cessions d'immobilisations corporelles	51 353	43 300
Amortissement sur immobilisations mises au rebut	642	-
Charges exceptionnelles	2 000	-
	<hr/> 53 995	<hr/> 43 300

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	500 538
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	276 568
	<hr/> 777 106

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 500 000 € et au taux de 31% au-delà de cette limite, cette charge d'impôt étant majorée de la contribution sociale de 3.3% et diminuée de réductions d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère BERMUDE.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 403 954
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 234 595
	<u>1 169 359</u>

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 31 %)	147 600
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 28 %)	147 550

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce).

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	2 251 762	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	1 743 483	1 743 483
Emprunts obtenus non encaissés	71 418	71 418
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 1.20 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 32 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2018.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 631 000€

L'entreprise a souscrit deux contrats d'indemnités de fin de carrière avec deux organismes extérieurs, respectivement valorisés à 118k€ au 31 décembre 2019 et 121 k€ au 29 février 2020.

Entreprises liées	BERMUDE
Participations	-
Créances rattachées à des participations	-
Prêts	-
Emprunts et dettes financières divers	22 050
Produits de participation	-
Autres produits financiers	-
Charges financières	-
Filiales et participations détenues	Néant

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.